



**MINISTÈRE
DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Inspection générale
des finances**

**RAPPORT DU JURY DE RECRUTEMENT
DES INSPECTEURS DES FINANCES ADJOINTS**

Session 2022

**RAPPORT DU JURY DE RECRUTEMENT DES
INSPECTEURS DES FINANCES ADJOINTS (IFA)
Session 2022**

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA PROCÉDURE DE RECRUTEMENT ET LAURÉATS DES SESSIONS 2022 ET 2021	1
1.1. Présentation générale de la procédure de recrutement	1
1.2. Lauréats des sessions 2022 et 2021.....	2
2. BILAN DES ÉPREUVES.....	3
2.1. Épreuves de pré-sélection.....	3
2.1.1. Examen des CV et lettres de motivation.....	3
2.1.2. Épreuve de questionnaire à choix multiple (QCM)	4
2.2. Épreuves de sélection intermédiaire	4
2.2.1. Entretien de motivation et d'échange sur le parcours académique et professionnel du candidat	4
2.2.2. Entretien de mise en situation professionnelle.....	5
2.2.3. Épreuve écrite de note sur dossier.....	6
2.3. Épreuve de sélection finale	8
2.3.1. Présentation de l'épreuve	8
2.3.2. Observations du jury	8

1. Présentation générale de la procédure de recrutement et lauréats des sessions 2022 et 2021

1.1. Présentation générale de la procédure de recrutement

En 2021, l'Inspection générale des finances (IGF) a saisi l'opportunité de la réforme de la haute fonction publique pour lancer une voie de recrutement innovante ayant pour objectif de diversifier ses viviers et d'attirer de nouveaux collaborateurs ayant suivi des formations d'excellence. Ainsi, la procédure de recrutement des inspecteurs et inspectrices des finances adjoint(e)s (IFA) :

- ◆ concerne des personnes achevant ou ayant récemment achevé une formation d'excellence dans l'enseignement supérieur, sans prérequis nécessaire en terme d'expérience professionnelle (cf. annexe I) ;
- ◆ cible des femmes et des hommes ayant fait le choix résolu de devenir agent public sur un poste pleinement et directement opérationnel au cœur de l'action publique. Le jury souligne que la prise de fonctions d'IFA, intervenant en principe au 1^{er} septembre de l'année de la procédure de sélection, est de fait incompatible avec la préparation de concours administratifs dont une partie des épreuves interviendrait postérieurement à cette date.

Compte tenu de la grande qualité des candidatures reçues en 2021, le jury de sélection de la session 2022 a décidé d'ajouter une épreuve afin de tester davantage de compétences chez les candidates et candidats.

Pour mémoire, en 2021, la procédure de recrutement se décomposait en trois phases : pré-sélection (examen du CV et de la lettre de motivation), sélection intermédiaire (entretiens de motivation et de mise en situation, épreuve écrite) et sélection finale (entretien avec la cheffe du service et son adjoint).

En 2022, la procédure de recrutement, qui s'est étalée sur une période de quatre mois, a étoffé la phase de pré-sélection par l'ajout d'une épreuve de questionnaire à choix multiple (QCM).

Le nombre et la qualité des candidatures à la procédure IFA, se sont significativement accrus en 2022.

Le nombre de candidatures est en hausse de près de 20 % (155 candidatures en 2022 contre 131 candidatures en 2021, cf. tableau 1). La session 2022 se caractérise par l'augmentation du nombre de lauréats, au nombre de 5 alors que la session 2021 en comptait 3. Compte tenu de l'excellence des profils des candidates et candidats, le service a décidé de recruter significativement plus d'IFA en 2022. Le taux de sélection global de la procédure s'élevait ainsi à 3,2 % en 2022.

Enfin, le taux de féminisation initial des candidatures déposées était de l'ordre de 35 %. En 2022, trois des cinq personnes recrutées au titre de la procédure IFA étaient des femmes (soit 60%).

RAPPORT DU JURY IFA 2022

Tableau 1 : Statistiques de la procédure de recrutement IFA (sessions 2022 et 2021)

Phase de la procédure de recrutement	2022		2021	
	Nombre	Taux de sélection par phase	Nombre	Taux de sélection par phase
Candidatures reçues	155	-	131	-
Candidats convoqués à l'épreuve de QCM	43	27,7 %	N.A.	N.A.
Candidats convoqués aux épreuves orales/écrites	29	18,7 %	12	9,2 %
Candidats convoqués à l'entretien final	10	34,4 %	4	33,3 %
Candidats recrutés	5	50,0 %	3	75,0 %

Source : Jury de sélection.

1.2. Lauréats des sessions 2021 et 2022

Tableau 2 : Lauréats 2021 de la procédure de recrutement IFA¹

Nom et prénom	Contact
M ^{me} Louise Anfray	louise.anfray@igf.finances.gouv.fr
M. Pierre Chamouard	pierre.chamouard@igf.finances.gouv.fr
M. Valentin Melot	valentin.melot@igf.finances.gouv.fr

Source : Jury de sélection.

Tableau 3 : Lauréats 2022 de la procédure de recrutement IFA²

Nom et prénom	Contact
M. Axel Gillot	axel.gillot@igf.finances.gouv.fr
M. Gauthier Jacquemin	gauthier.jacquemin@igf.finances.gouv.fr
M ^{me} Rozenn Révois	rozenn.revois@igf.finances.gouv.fr
M ^{me} Marie Truffier-Blanc	marie.truffier-blanc@igf.finances.gouv.fr
M ^{me} Lili Vessereau	lili.vessereau@igf.finances.gouv.fr

Source : Jury de sélection.

¹ Les profils des lauréats de la session 2021 sont consultables sur LinkedIn : [Louise Anfray | LinkedIn](#) ; [Pierre Chamouard | LinkedIn](#) ; [Valentin Melot | LinkedIn](#)

² Les profils des lauréats de la session 2022 sont consultables sur LinkedIn : [Gauthier Jacquemin | LinkedIn](#) ; [Axel Gillot | LinkedIn](#) ; [Rozenn Révois | LinkedIn](#) ; [Marie Truffier-Blanc | LinkedIn](#) ; [Lili Vessereau | LinkedIn](#)

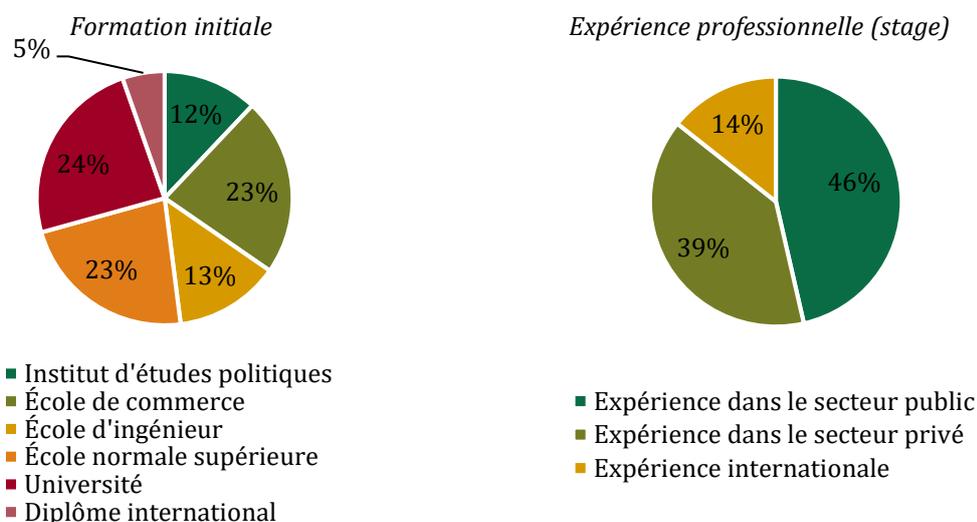
2. Bilan des épreuves

2.1. Épreuves de pré-sélection

2.1.1. Examen des CV et lettres de motivation

155 candidatures ont été reçues lors de la session 2022 de la procédure de recrutement IFA, soit une hausse de **18 % par rapport à 2021**. Le graphique 1 reflète la diversité des formations initiales suivies et des stages effectués par les candidats aux fonctions d'IFA.

Graphique 1 : Formation initiale³ et expériences professionnelles des candidats et candidates convoqués à l'épreuve de QCM (session 2022)



Source : Jury de sélection.

Note de lecture : En 2022, 5 % des candidats convoqués à l'épreuve de QCM de la procédure IFA détenaient au moins un diplôme obtenu dans une université étrangère et 13 % avaient obtenu au moins un diplôme d'une école d'ingénieur. De plus, 46 % d'entre eux avaient effectué au moins un stage dans le secteur public.

Le jury a examiné attentivement les CV accompagnant les candidatures reçues en prêtant une attention particulière à :

- ◆ l'excellence académique et la diversité des formations initiales (économique, scientifique, littéraire, affaires publiques, etc.). Le jury a aussi valorisé les doubles cursus académiques ;
- ◆ la qualité des stages dans le secteur public et le secteur privé ;
- ◆ l'expérience européenne/internationale des candidats (formations reçues ou stages réalisés à l'étranger).

Les lettres de motivation ont également fait l'objet d'une lecture attentive par les membres du jury.

³ Exemples de formations initiales reçues par les candidats et candidates convoqués à l'épreuve de QCM : HEC, ESSEC et ESCP (**écoles de commerce**) ; École Polytechnique, Mines Paris Tech, École nationale des Ponts et Chaussées, AgroParisTech, École supérieure des travaux publics et Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (**écoles d'ingénieur**) ; Oxford, London School of Economics, Yale University, Berkeley (**diplôme international**).

2.1.2. Épreuve de questionnaire à choix multiple (QCM)

43 candidats et candidates ont été convoqués à l'épreuve de QCM, d'une durée de 45 minutes, qui s'est déroulée le 2 mai 2022 dans les locaux de l'IGF. Le questionnaire comportait **60 questions structurées en trois parties** : 20 questions économiques et financières, 20 questions relatives au fonctionnement des administrations publiques et 20 questions scientifiques et de logique. Le QCM a été conçu de manière à ce que chaque profil de candidat (scientifique, économique et commercial, sciences politiques) puisse maîtriser parfaitement l'une de ces trois parties.

La partie consacrée aux questions scientifiques et logiques permettait notamment de tester la culture générale des candidats et candidates au regard des **principales données de la transition écologique**. Ces connaissances seront de nouveau appréciées lors de la session 2023. Afin de faciliter la préparation des futurs candidats, l'**annexe III** présente un extrait des questions figurant dans le QCM de la session 2022.

Enfin, l'épreuve de QCM a vocation à constituer **une aide à la décision dans le choix des candidats admissibles aux épreuves suivantes de sélection**. Ainsi, ces derniers ont été convoqués au regard de **l'appréciation d'ensemble portée par le jury sur le CV, la lettre de motivation et le score obtenu au QCM pour chacun d'entre eux**.

2.2. Épreuves de sélection intermédiaire

29 candidats et candidates ont été convoqués aux épreuves de sélection comportant un entretien de motivation, une épreuve de mise en situation professionnelle et une épreuve écrite de note sur dossier.

2.2.1. Entretien de motivation et d'échange sur le parcours académique et professionnel du candidat

2.2.1.1. Présentation de l'épreuve

Sur un format identique à celui de la dernière session, l'entretien de motivation avait pour objectif d'évaluer la capacité académique et professionnelle et la motivation du candidat à rejoindre l'IGF. Cet entretien a permis de mesurer :

- ◆ l'excellence du parcours académique et professionnel du candidat : qualité et richesse des compétences académiques, capacité à restituer des expériences professionnelles et à en tirer des enseignements, cohérence du parcours, etc. ;
- ◆ l'intérêt du candidat pour l'IGF, son savoir-être (travail dans des équipes-projets, à forte intensité et sur une large gamme de sujets) et, à moyen terme, sa capacité à se projeter dans d'autres postes dans la sphère publique/parapublique.

Comme lors de la dernière session, l'entretien était articulé autour de cinq phases :

- ◆ **une courte présentation du candidat** récapitulant son parcours académique, ses expériences professionnelles ainsi que ses motivations ;
- ◆ sur cette base et au regard du CV transmis, **une phase de questions/réponses sur les compétences académiques et professionnelles** du candidat ;
- ◆ une phase d'échange **sur les motivations du candidat à rejoindre l'IGF et sur ses perspectives professionnelles à moyen et long termes** ;

- ◆ une phase d'**analyse des compétences en matière de savoir-être du candidat**. Il s'agissait notamment, sur la base de mises en situation proches de celles rencontrées au quotidien dans les missions, d'analyser la capacité du candidat à se positionner dans des environnements complexes (travail en coopération avec d'autres acteurs, production dans des délais très contraints, capacité à évoluer dans l'environnement administratif et à susciter l'adhésion des différents acteurs, notamment sur le terrain) ;
- ◆ une dernière phase de **réponse aux questions que pourrait se poser le candidat sur l'IGF**.

2.2.1.2. Observations du jury

Le jury de l'entretien était composé d'un binôme d'inspecteurs et inspectrices des finances ou d'un inspecteur ou inspectrice des finances et d'un inspecteur ou inspectrice général des finances, en activité au service.

Pour une grande majorité des candidats, cette épreuve a permis un échange très fluide, direct et constructif avec le jury. Globalement, cette épreuve a permis au binôme de mieux connaître les parcours des candidats, leurs motivations et leur aptitude à travailler à l'IGF.

Les performances des candidats ont néanmoins été relativement hétérogènes. En particulier :

- ◆ lors de la présentation initiale, certains candidats ont rencontré des difficultés à expliquer et restituer la cohérence de leur parcours ;
- ◆ lors de la phase de questions/réponses sur le parcours académique et professionnel, certains candidats ont rencontré de réelles difficultés à parler de leurs expériences et à répondre à des questions portant sur des matières qu'ils avaient indiquées maîtriser sur leur CV.

2.2.2. Entretien de mise en situation professionnelle

2.2.2.1. Présentation de l'épreuve

L'entretien de mise en situation avait vocation à **évaluer les aptitudes du candidat dans le cadre de plusieurs situations de mission. Plusieurs compétences étaient ainsi évaluées :**

- ◆ la capacité de compréhension des enjeux globaux d'une mission ;
- ◆ la capacité du candidat à s'organiser pour prendre en charge un pan des investigations ;
- ◆ la capacité de lecture et d'analyse de documents chiffrés (tableaux, graphiques, etc.) ;
- ◆ les réflexes face à des situations professionnelles pouvant survenir à l'occasion d'une mission (déontologie, compétences relationnelles, perception des enjeux politiques).

L'entretien était structuré de la façon suivante :

- ◆ un **temps de préparation** (20 minutes) à partir d'une lettre de mission et d'une fiche de consigne apportant quelques éléments de contexte et précisant la commande (celle-ci portait sur deux axes : 1/ une analyse générale de la lettre de mission ; 2/ une proposition d'organisation des investigations sur un pan du rapport incombant au candidat-inspecteur) ;
- ◆ une **présentation** au cours de laquelle le candidat devait répondre à la commande qui lui était passée ;
- ◆ des **questions de reprise** visant à préciser certains aspects de la présentation du candidat ou à évoquer des aspects de la lettre de mission qui auraient été omis ;

RAPPORT DU JURY IFA 2022

- ◆ une **analyse de données** en rapport avec la mission, dont le candidat avait 1 minute pour prendre connaissance avant d'en faire le commentaire et de réfléchir à l'apport qu'elles pourraient avoir pour la mission ;
- ◆ des **questions sur les réflexes professionnels**, ayant vocation à tester les compétences relationnelles, la déontologie ou encore la perception des enjeux politiques d'une mission à partir des expériences passées du candidat ou bien de situations fictives dans lesquelles il était projeté.

2.2.2.2. Observations du jury

Le jury de l'entretien de mise en situation était composé d'un binôme d'inspecteurs ou inspectrices des finances avec lesquels les candidats IFA recrutés seront amenés à collaborer dès leur intégration.

À une exception près, cette épreuve n'a pas posé de problème irrémédiable aux candidats. Si certains ont pu apparaître déstabilisés par la lettre de mission qui leur était proposée, l'échange avec le jury a presque toujours permis de les mettre en confiance et de faire émerger une analyse satisfaisante des enjeux de la mission.

L'exercice de présentation initiale était dans l'ensemble correctement assuré. Le jury invite toutefois les futurs candidats et candidates à structurer au maximum leur exposé et à ne pas dépasser les dix minutes imparties.

L'analyse de données n'a pas posé de difficulté majeure aux candidats : le jury a veillé à accompagner avec bienveillance cet exercice afin d'éviter que les qualités des candidats puissent être occultées par le stress, si bien que les erreurs de lecture des graphiques/tableaux se sont révélées rares.

S'agissant de la séquence de questions sur les réflexes professionnels, la majorité des candidats s'est montrée tout à fait au niveau des attentes. La capacité à prendre appui sur des expériences personnelles a été à chaque fois appréciée par le jury, même si certains candidats n'ont pas parfaitement perçu ce que devait être le positionnement d'un inspecteur ou d'une inspectrice des finances vis-à-vis de son équipe de mission et des structures auditées.

2.2.3. Épreuve écrite de note sur dossier

2.2.3.1. Présentation de l'épreuve

L'épreuve écrite avait pour principal objectif de tester les compétences rédactionnelles, la capacité d'analyse et de projection des candidats dans une mission. Aucune connaissance extérieure n'était spécifiquement attendue dans la mesure où un dossier de près de 90 pages était apporté aux candidats.

Il était demandé aux candidats de rédiger à partir du dossier et de la lettre de mission un projet de note de cadrage. Le thème retenu était celui de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), dont le dossier fournissait toutes les informations nécessaires au cadrage de la mission : la lettre de mission, des extraits de textes juridiques, des rapports de la Cour des comptes et du Parlement, des notes et documents administratifs ou encore des articles de presse. Cette épreuve se rapprochait ainsi des notes sur dossier demandées aux divers concours de la fonction publique, à ceci près que le format de la note de cadrage a ses spécificités.

Comme en faisait état la consigne, la note de cadrage est traditionnellement le premier livrable d'une mission d'inspection à l'IGF. Elle est rédigée plusieurs semaines après le début de la mission (en général une à quatre semaines) et a vocation à être présentée aux commanditaires avant que la mission ne poursuive ses investigations. Il s'agit en quelque sorte du cahier des charges de la mission, qui détermine les méthodes et le champ des investigations à conduire. La longueur attendue était fixée entre cinq et dix pages.

La consigne précisait également qu'une note de cadrage comprend nécessairement :

- ◆ une courte introduction rappelant l'objet de la mission, son contexte et annonçant le plan de la note ;
- ◆ une première partie dédiée à la présentation du sujet et des principaux constats servant de base à la demande de rapport, en lien avec la lettre de mission ;
- ◆ une deuxième partie qui présente les axes d'investigation retenus par la mission et qui viendront structurer le rapport, qui correspondent chacun à un enjeu clef de la commande. Une fois la note de cadrage validée par les commanditaires, chaque axe fera l'objet d'un travail détaillé, enrichi de données et d'entretiens, qui alimentera le rapport final en constats et propositions ;
- ◆ une troisième partie consacrée à la méthodologie proposée pour mener à bien la mission : identification des éventuelles contraintes pesant sur la mission, personnes et organismes à rencontrer, outils et données à mobiliser, éléments de calendrier, forme des livrables, etc.

Une autre différence avec les notes sur dossier des concours administratifs était la volonté de rapprocher le plus possible les candidats des conditions réelles de travail. Une journée entière était ainsi dévolue aux candidats (9h-19h), qui étaient invités à composer depuis chez eux. Ce format leur permettait en conséquence d'organiser leur journée de travail comme bon leur semblait et de consulter toutes les sources d'information en accès libre qu'il leur paraissait utile de consulter – même si le jury tient à souligner qu'aucune information hors du dossier n'était nécessaire.

2.2.3.2. Observations du jury

L'écrit représente une part importante dans les travaux d'inspection, ce qui fait de cet exercice une étape essentielle de la procédure de recrutement. Au bilan, le jury observe que l'exercice a été bien compris par les candidats, dont les copies se sont montrées en très grande majorité au niveau du standard attendu et ont réussi à saisir les principaux enjeux du dossier. Sur les 25 copies corrigées, trois se sont particulièrement distinguées du lot tandis que cinq autres sont apparues assez nettement en retrait – sans doute par manque de préparation sur ce type d'exercice.

Quelques écueils récurrents ont été constatés :

- ◆ une confusion entre l'exercice de la note de cadrage et de la note administrative : la note de cadrage n'a pas vocation à préempter les travaux de la mission en décrivant par le menu tous les dysfonctionnements observés et en formulant des propositions ; le jury n'a toutefois pas tenu de compte de cette confusion dans l'évaluation des copies, s'attachant à évaluer les compétences rédactionnelles et la capacité d'analyse des candidats ;
- ◆ une analyse incomplète du dossier alors que chacun des documents avait une valeur ajoutée et que le temps imparti permettait largement de tous les lire, ne permettant pas de saisir l'ensemble des enjeux soulevés par le sujet (juridiques, financiers et budgétaires, de gouvernance, etc.) et de proposer des axes de travail adaptés ;

RAPPORT DU JURY IFA 2022

- ◆ un style parfois inadapté, par des phrases soit trop complexes soit trop vagues, dont le jury a parfois peiné à comprendre le sens, ou encore par un recours excessif aux « *bullet points* » au détriment de la rédaction. S'y ajoutent des copies non relues, faisant état de nombreuses coquilles et fautes d'orthographe, voire de phrases incomplètes ; une copie avait par ailleurs une longueur inférieure à cinq pages ;
- ◆ des développements insuffisants sur la méthodologie retenue pour la conduite des travaux (quel calendrier ? quels déplacements de terrain pour conduire les investigations ? quelles principales sources de données ?).

Le jury a particulièrement valorisé les copies faisant état de réelles qualités rédactionnelles, avec un style clair, concis et précis, et de capacités d'analyse et de compréhension en un temps limité d'un sujet complexe. Sur le fond, il a valorisé les copies :

- ◆ présentant synthétiquement mais de manière complète le dispositif de la CVEC et son fonctionnement, y compris le cas échéant en insérant des tableaux pour présenter les principales données ;
- ◆ proposant des axes de travail pour la mission couvrant les principaux points de la lettre de mission et enjeux identifiés dans le dossier documentaire, tout en priorisant ces axes de travail, en les justifiant et en détaillant leur contenu ;
- ◆ faisant état d'une méthode de travail réaliste et opérationnelle.

Une expérience préalable dans l'administration a pu aider certains candidats en les familiarisant au style et au positionnement administratifs. Cela n'a pour autant pas été un critère décisif dans la réussite de cette épreuve dans la mesure où des candidats sans expérience administrative antérieure ont excellé.

2.3. Épreuve de sélection finale

2.3.1. Présentation de l'épreuve

Dix candidats ont été convoqués à cette phase de sélection finale. L'entretien final avec la direction du service, cheffe du service et chargé de mission auprès de la cheffe du service, avait pour objectif d'évaluer l'intérêt et la capacité des candidats à rejoindre l'IGF, tout en recherchant à compléter les profils actuellement présents à l'IGF.

L'entretien était organisé selon un échange libre d'une **durée totale de 45 minutes**, qui a notamment permis d'évoquer les thématiques suivantes :

- ◆ l'analyse critique des différentes situations professionnelles rencontrées au cours des stages ;
- ◆ les différents postes envisagés en sortie d'école ;
- ◆ l'intérêt pour les politiques publiques et leur évaluation ;
- ◆ les savoir-être acquis au cours de leurs études et de leurs stages ;
- ◆ les centres d'intérêts et engagement personnels.

2.3.2. Observations du jury

Cette épreuve a permis un échange très fluide, de grande qualité avec les dix candidats sélectionnés. Le jury a porté une grande attention à la capacité des candidats à intégrer un collectif de travail exigeant, tant au niveau des savoir-être que des savoir-faire.

La décision finale de recrutement a été prise par délibération de l'ensemble du jury, en confrontant les avis recueillis à l'occasion de chaque épreuve.

LISTE DES ANNEXES

**ANNEXE I : APPEL À CANDIDATURES POUR L'EXERCICE DES FONCTIONS
D'IFA (SESSION 2022)**

**ANNEXE II : MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA PROCÉDURE DE RECRUTEMENT
DES IFA (SESSION 2022)**

ANNEXE III : EXTRAITS DE L'ÉPREUVE DE QCM (SESSION 2022)



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

☎ : 01 53 18 14 41
recrutement.igf.finances.gouv.fr

Paris, le 17 mars 2022

APPEL À CANDIDATURES

**pour l'exercice des fonctions d'inspecteur des finances adjoint et
d'inspectrice des finances adjointe**

POURQUOI REJOINDRE L'IGF EN TANT QU'INSPECTEUR ET INSPECTRICE DES FINANCES ADJOINT(E) ?

1. Un positionnement stratégique au cœur de la décision publique

Le Gouvernement fait appel à l'IGF pour lever des obstacles techniques à la conduite des réformes et appuyer, par son expertise, la décision publique. En pratique, l'Inspection réalise des missions :

- ♦ de vérification et d'audit, pour lesquelles elle dispose de pouvoirs d'enquête ;
- ♦ d'évaluation et de conseil, conduites directement pour le compte des ministres commanditaires ;
- ♦ d'assistance auprès d'administrations, de commissions, de personnalités qualifiées ou d'organisations internationales.

Les missions, d'une durée moyenne de trois à quatre mois, offrent une visibilité unique aux membres du service et leur permettent d'acquérir des compétences appréciées des recruteurs, grâce à :

- ♦ des échanges réguliers avec des décideurs publics et privés de premier plan (cabinets ministériels, directeurs d'administration et d'opérateurs, dirigeants d'entreprises, etc.) ;
- ♦ des investigations techniques et sur le terrain pour objectiver les constats, repérer les bonnes pratiques à l'international, étayer les analyses et formuler des propositions opérationnelles (100 interlocuteurs par mission en moyenne) ;
- ♦ un suivi de la mise en œuvre des propositions faites.

Le parcours proposé aux candidats reçus s'organisera autour de trois phases d'une durée totale de trois ans :

- ♦ une première phase de formation aux méthodes de l'IGF, à travers notamment une mission de vérification ;
- ♦ une deuxième phase de participation aux missions sous la responsabilité d'inspecteurs et d'inspectrices des finances expérimenté(e)s ;
- ♦ sous réserve de l'engagement de l'agent, une troisième phase en tant que chef de mission, après promotion au titre d'inspecteur/inspectrice des finances.

2. Une rigueur d'analyse et des compétences de haut niveau

L'IGF permet d'acquérir les compétences nécessaires à la réussite d'une carrière de direction dans le secteur public :

- ♦ une méthode d'objectivation des faits fondée sur la tradition d'audit et de vérification portée par le service depuis sa création ;
- ♦ une double approche stratégique et opérationnelle pour résoudre des problèmes complexes ;
- ♦ une capacité à interagir avec des décideurs de haut niveau et répondre à leurs attentes tout en connaissant la réalité du terrain et ses contraintes ;
- ♦ le pilotage et la coordination de missions à portée interministérielle sous pression politique ;
- ♦ une excellente connaissance des leviers de politique publique.

Les savoir-faire et savoir-être développés à l'IGF et le lien entre l'approche stratégique et les réalités de terrain permettent de former les décideurs de demain.

3. Diversifier sa connaissance de l'administration et du monde professionnel

Au service, 90 personnes aux profils très divers, issus de la haute administration, du secteur privé et du monde universitaire échangent au quotidien sur leurs travaux et tissent de forts liens professionnels et personnels.

Les missions permettent aux agents du service de développer une expertise sur un large spectre de politiques publiques, de secteurs et de rencontrer un grand nombre d'interlocuteurs.

Enfin, des rencontres sont régulièrement organisées au service autour de personnalités administratives, économiques ou scientifiques de premier plan.

Pour plus d'informations :
<https://www.igf.finances.gouv.fr>

QUELS PROFILS POUR REJOINDRE L'IGF EN TANT QU'INSPECTEUR ET INSPECTRICE DES FINANCES ADJOINT(E) ?

1. Les profils recherchés

Les candidats doivent disposer d'une **formation initiale d'excellence, de niveau minimum Master 2**, reçue dans une grande école et/ou une université.

Ils doivent démontrer de **très solides compétences analytiques** et une grande rigueur. Ces compétences peuvent avoir été obtenues à l'issue d'un **parcours en sciences humaines et sociales** (économie, droit, management, sociologie, sciences politiques, etc.) et/ou **scientifique** (mathématiques, informatique, finances, biologie, environnement, etc.).

La complexité des missions menées dans un temps contraint et la diversité des thématiques abordées supposent par ailleurs de disposer des **compétences professionnelles** suivantes : analyse et rédaction, travail en équipe, créativité, humilité, qualité d'écoute et de dialogue.

Les candidats doivent, par leur formation initiale et leur parcours, démontrer un **haut niveau d'intérêt pour les enjeux d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques** et de modernisation de l'État.

Les candidats doivent disposer d'une **expérience professionnelle substantielle, acquise notamment à travers leurs stages ou une première expérience professionnelle.**

Une expérience préalable dans le secteur public, ou dans le champ de l'économie et des finances publiques, est bienvenue sans constituer un prérequis. La connaissance de ces univers professionnels sera approfondie pendant les missions ainsi qu'au travers de sessions de formation professionnelle, en particulier la première phase de leurs parcours d'intégration. Une expérience à l'international sera appréciée.

2. Les conditions requises pour postuler

L'inspecteur des finances adjoint ou l'inspectrice des finances adjointe rejoint le service **pour une durée de trois ans**. La nature du contrat par lequel il est lié au service dépend de sa situation administrative.

Peuvent notamment postuler à ces fonctions :

- ◆ les **étudiants achevant leur formation initiale** (niveau minimum requis : Master 2) ;
- ◆ les fonctionnaires **des corps de l'enseignement supérieur** (issus des Écoles normales supérieures, professeurs agrégés, etc.) ;
- ◆ les fonctionnaires **des grands corps techniques de l'État** ;
- ◆ les agents contractuels du **secteur public** et les salariés ou travailleurs indépendants **du secteur privé**.

L'Inspection propose des **rémunérations attractives**.

QUELLE EST LA PROCÉDURE DE SÉLECTION POUR LE RECRUTEMENT ?

Trois à cinq postes sont ouverts à la sélection pour une prise de fonction effective à partir du 1^{er} septembre 2022. Les candidatures doivent être déposées le 15 avril 2022 au plus tard sur la Place de l'Emploi Public.

Le processus de recrutement se déroule du 1^{er} mai 2022 au 15 juin 2022. Il est organisé en quatre étapes de sélection.

Étape n° 1 - Sélection à partir de l'examen du curriculum vitae (CV) et de la lettre de motivation

Toute candidature sur la Place de l'Emploi Public doit comprendre **un CV**, incluant les coordonnées du (des) dernier(s) employeur(s) du candidat, et **une lettre de motivation** de deux pages maximum.

L'examen de ces deux documents, à **soigner particulièrement**, conduit le jury à convoquer une partie des candidats et candidates à l'étape suivante du processus de recrutement.

Étape n° 2 - Sélection à partir d'une épreuve de questionnaire à choix multiples (QCM)

Le QCM évalue la **culture générale administrative** (politique économique, enjeux budgétaires, fonctionnement de l'État et de l'administration, etc.) **et scientifique** du candidat ou de la candidate ainsi que sa **logique**. L'épreuve est organisée en temps contraint, dans les locaux de l'IGF.

Sur la base des résultats obtenus au QCM, de leur CV et lettre de motivation, une partie des candidats et candidates sont convoqué(e)s à l'étape suivante du processus de recrutement.

Étape n° 3 - Sélection sur la base de deux épreuves techniques et d'un entretien de motivation

L'ensemble des candidats et candidates retenus par le jury à l'issue de la deuxième étape du processus subissent trois épreuves ne requérant aucune connaissance technique préalable :

- ♦ **une épreuve écrite** consistant à réaliser une note à partir d'un dossier de politiques publiques ;
- ♦ **une épreuve orale de mise en situation professionnelle**, sur la base d'un dossier inspiré d'une mission récemment réalisée par des membres de l'IGF ;
- ♦ **une épreuve orale d'entretien de motivation**, sur la base du CV et de la lettre de motivation du candidat ou de la candidate.

Étape n° 4 - Entretien final

Les candidats et candidates retenus par le jury à l'issue de la troisième étape du processus de sélection sont convoqués pour un entretien final **avec la chef du Service et l'inspecteur chargé de mission auprès de la chef du Service**, permettant un bilan des réalisations et des motivations. Cette épreuve finale conclut la procédure de recrutement.

Les candidats et candidates sont invité(e)s à consulter le rapport de jury pour la session 2021¹.

¹ https://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/IGF%20internet/3.NousRejoindre/IFA/Rapport_jury_IFA_2021_VF.pdf

Annexe II – Calendrier de la procédure IFA (session 2022)



Annexe III – Extraits de l'épreuve de QCM

1. Questions économiques et financières (extraits)

À quel niveau se situait approximativement la dette publique française à fin 2021 (en % du produit intérieur brut - PIB) ?

- ◆ 90 ;
- ◆ 110 ;
- ◆ 120.

À quel niveau se situe le chômage en France fin 2021 (en % de la population active) ?

- ◆ 5 ;
- ◆ 8 ;
- ◆ 10.

Parmi les propositions suivantes, laquelle ne correspond pas à une technique de valorisation d'entreprise ?

- ◆ L'actualisation des flux de trésorerie futurs ;
- ◆ Le ratio cours/bénéfices (*price/earnings ratio*) ;
- ◆ Le ratio de Sharpe.

2. Questions relatives au fonctionnement des administrations publiques (extraits)

Parmi les trois secteurs ci-après, quel est celui pour lequel le budget de l'État prévoit les dépenses les plus importantes ?

- ◆ Éducation nationale ;
- ◆ Agriculture ;
- ◆ Transports.

Qu'est-ce qu'une « sur-transposition » de directive de l'Union européenne ?

- ◆ Lorsque les lois ou actes réglementaires adoptés en France transposent une directive avant l'expiration de son délai de transposition ;
- ◆ Lorsque les lois ou actes réglementaires adoptés en France vont au-delà des exigences posées par une directive de l'Union européenne ;
- ◆ Aucun des deux choix ci-dessus.

Parmi les compétences ci-après, quelle est celle relevant exclusivement de l'Union européenne ?

- ◆ Politique commerciale ;
- ◆ Politique de protection de l'environnement ;
- ◆ Politique de la défense.

3. Questions scientifiques et de logique (extraits)

Quel gaz produit l'effet de serre anthropique le plus intense ? (pour une tonne donnée)

- ◆ Le dioxyde de carbone (CO_2) ;
- ◆ Le méthane (CH_4) ;
- ◆ La vapeur d'eau (H_2O).

Dans l'Union européenne, quel est l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 par rapport à 1990 ?

- ◆ 25 % ;
- ◆ 55 % ;
- ◆ 85 %.

Au cours d'une épidémie de grippe, on vaccine un tiers de la population. On a constaté qu'un malade sur six était vacciné et que la probabilité qu'une personne choisie au hasard soit grippée était de un sur deux. Quelle est la probabilité pour un individu vacciné d'être grippé malgré tout ?

- ◆ $1/12$;
- ◆ $1/6$;
- ◆ $1/4$.